

VOLET AMBULATOIRE DU SROS-PRS

LANGUEDOC-ROUSSILLON

IX - LES INFIRMIER(E)S EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Démographie : Une région bien pourvue notamment en exercice libéral

Selon l'Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé (ONDPS), l'effectif des infirmiers (ères) s'élevait, en France au 1er janvier 2010, à 520 000 personnes (source Adeli), avec une densité de 800 infirmiers pour 100 000 habitants. C'est la population des professionnels de santé la plus nombreuse par rapport aux médecins (212 000), aux pharmaciens (75 000) et aux masseurs kinésithérapeutes (71 000).

La population des infirmiers a presque doublé en 20 ans (x1,7) avec un taux moyen de croissance de 2.6% par an, qui s'est accéléré à 3.1% depuis 2000 avec une forte augmentation des diplômés (52% entre 2000 et 2005).

Les prévisions de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) évaluent à 658 000 le nombre d'infirmiers en 2030, avec un ralentissement du taux de croissance qui passerait de 1.6% en 2010/2011 à 1% en 2026.

C'est une population de professionnels de santé :
très majoritairement féminine (88% des effectifs)
travaillant principalement à l'hôpital public (49% des effectifs)
relativement jeune (âge moyen 40,2 ans).

La répartition se fait de manière suivante :
15% de libéraux ;
71% de salariés hospitaliers (privé / public)
14% de salariés non hospitaliers.

Mais on constate une répartition inter-régionale libérale très inégale avec une densité régionale variant d'un facteur de 1 à 5 en 2010, attendue de 1 à 2 en 2030.

VOLET AMBULATOIRE DU SROS-PRS

LANGUEDOC-ROUSSILLON

IX - LES INFIRMIER(E)S EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

La densité régionale des infirmiers en 2010 est supérieure à la moyenne nationale avec 826 infirmiers/100 000 habitants.

Un seul département, l'Aude, avec une densité de 732 infirmiers / 100 000 hts est inférieur à la moyenne régionale.

Les infirmiers libéraux en LR (plus de 6000 professionnels avec une moyenne d'âge de 44 ans) représentent 28 % de la profession (contre 15 % au niveau national) avec une densité de 243 pour 100 000 habitants, soit le double de la densité nationale.

La DREES prévoit en 2030 que la région restera parmi les mieux dotées comme en 2011.

Les infirmiers libéraux assurent :

un maillage organisé du territoire avec un exercice majoritairement regroupé, pour dispenser les actes de soins, le suivi, la surveillance et l'éducation des patients chroniques à domicile (93 % des actes).

une collaboration avec les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et l'HAD (hospitalisation à domicile).

la continuité des soins 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Les Centres de Santé Infirmiers (CSI)

sont au nombre de 9 en Languedoc Roussillon, en majorité en Lozère et absents dans l'Aude.

Les Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

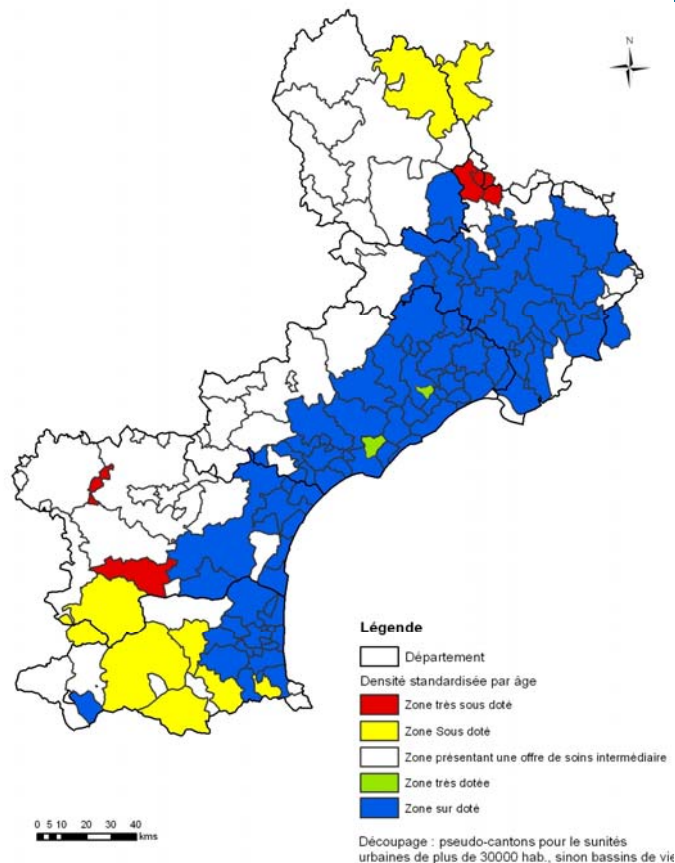
ont un taux d'équipement de 17,9 places pour 1000 habitants âgés de plus de 75 ans, légèrement supérieur au taux national (France 17,4 places).

La réflexion devra intégrer rapidement :

- le développement des nouveaux métiers de la santé autour des compétences accrues impactant les infirmiers (rapport Hénart - février 2011).
- la coopération avec l'URPS infirmiers mise en place depuis 2011
- Les relations entre la profession et les Conseils de l'Ordre Infirmiers

VOLET AMBULATOIRE DU SROS-PRS

LANGUEDOC-ROUSSILLON



Zonage infirmier

(Arrêté du 21 décembre 2011, avenant n°3 de la convention nationale des infirmiers libéraux relatif à la régulation démographique)

Les zones identifiées à partir des bassins de vie et pseudo cantons (INSEE) en Languedoc Roussillon se déclinent en :

- 4 zones très sous dotées
- 7 zones sous dotées
- 39 zones intermédiaires
- 2 zones très dotées
- 80 zones sur dotée

Les zones très sous dotées qui ouvrent droit aux aides à l'installation sont les suivantes :

- Bram (11049)**
- Espéraza (11129)**
- Génolhac (30130)**
- Bessèges (30037)**

VOLET AMBULATOIRE DU SROS-PRS

Les 80 zones sur dotées soumises à régulation démographique conventionnelle :

11106	Coursan	3046	Rhône-Vidourle	34299	Sérignan
11202	Leucate	3098	Alès	34301	Sète
11262	Narbonne	3099	Nîmes	34337	Villeneuve-lès-Maguelone
11266	Port-la-Nouvelle	34003	Agde	3438	Béziers 3 ^e Canton hors Béziers
1197	Narbonne	34032	Béziers	3444	Montpellier 8 ^e Canton hors Montpellier
30003	Aigues-Mortes	3405	Béziers 2 ^e Canton hors Béziers	3446	Montpellier 10 ^e Canton hors Montpellier
30007	Alès	34058	Castries	3447	Castelnau-le-Lez
3002	Alès-Nord-Est hors Alès (Partiel)	3407	Castries	3497	Sète
30028	Bagnols-sur-Cèze	34079	Clermont-l'Hérault	3498	Béziers
30032	Beaucaire	34095	Fabrigues	3499	Montpellier
30047	Bouillargues	34111	Ganges	66008	Argelès-sur-Mer
3005	Anduze	34114	Gignac	66024	Le Boulou
3009	Beaucaire	3412	Frontignan	66037	Canet-en-Roussillon
30156	Marguerites	34129	Lattes	6605	Millas
30189	Nîmes	34145	Lunel	66108	Millas
30210	Quissac	34150	Marseillan	6612	Rivesaltes
30212	Remoulins	34151	Marsillargues	66136	Perpignan
30221	Roquemaure	34154	Mauguio	66167	Saillagouse
30263	Saint-Hippolyte-du-Fort	34157	Mèze	66171	Saint-Cyprien
30269	Saint-Jean-du-Gard	34172	Montpellier	66180	Saint-Laurent-de-la-Salanque
30321	Sommières	3418	Les Matelles	6620	Perpignan 3 ^e Canton hors Perpignan
30334	Uzès	34192	Palavas-les-Flots	66210	Thuir
30341	Vauvert	34199	Pézenas	6624	Perpignan 7 ^e Canton hors Perpignan
30344	Vergèze	34217	Prades-le-Lez	6629	Toulouges
3037	Vauvert	3423	Montpellier 2 ^e Canton hors Montpellier	6630	Saint-Estève
3041	Alès-Sud-Est hors Alès (Partiel)	34255	Saint-Gély-du-Fesc	6699	Perpignan
3045	La Vistrenque hors Nîmes (Partiel)	34276	Saint-Mathieu-de-Trévières		